

## RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

### « ELITE AVENIR MASCULINE saison 2022/2023 »

#### Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat ELITE AVENIR	
Catégorie	SENIOR- M21- M18 - M15	
Abréviation	<b>EAM</b>	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin	

#### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	<b>21</b>
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	1
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Oui

#### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition <b>extension volley -ball</b> /Option PPF	
Type de licence mutation autorisée	Nationale	
<b>Catégories autorisées</b>		
Senior	oui	
M21	oui	
M18 avec simple surclassement	oui	
M15 avec triple surclassement national	oui	
<b>Périodes de qualification</b>	<b>Date d'envoi des documents</b>	<b>Date d'autorisation de jouer</b>
<b>1ère</b>	8 Jours avant la 1 <sup>ère</sup> journée championnat	1 <sup>ère</sup> Journée de championnat
<b>2ème</b>	Le vendredi qui précède la 1 <sup>ère</sup> journée de championnat	3 <sup>ème</sup> Journée de championnat
<b>3ème</b>	8 Jours avant la 1 <sup>ère</sup> journée des play off/ play down	1 <sup>ère</sup> journée des play off / play down

#### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Seuls peuvent participer au championnat « ELITE AVENIR » les joueurs et les entraîneurs, dont la licence aura été validée par la FFvolley. L'équipe devra être en possession et présenter à l'arbitre la liste des joueurs autorisés à participer au Championnat « ELITE AVENIR ». Cette liste devra comporter un maximum de 20 joueurs.

Pour ce faire, le club doit adresser par courriel à la CFSR son collectif Elite dûment complété ([nlestoquoy.ccsr@ffvb.org](mailto:nlestoquoy.ccsr@ffvb.org)), selon le calendrier ci-dessus. Les licences de tous les joueurs et encadrants devant participer au championnat « ELITE AVENIR » seront saisies sur l'espace club et toutes les pièces des dossiers licences y seront également archivées.

<b>Dans le collectif</b>	
Nombre minimum de joueurs	12
Nombre maximum de joueurs	20
Nombre maximum de joueurs mutés	Non Limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	3
Nombre minimum de joueurs sous convention CFC	5
Nombre maximum de joueurs sous convention CFC	12
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	12
<b>Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)</b>	
Nombre maximum de joueurs	14
Nombre maximum de joueurs mutés	Non Limité
Nombre maximum de joueurs Option PPF	Non limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1
<b>Sur le terrain en permanence durant les rencontres</b>	
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	5

Le club devra avoir un minimum de **cinq (5)** joueurs JIFF en permanence sur le terrain. Le club peut avoir dans sa composition d'équipe 2 libéros, mais dans ce cas, un seul pourra compter comme JIFF sur le terrain tout au long de la rencontre.

Les clubs devront remplir les obligations JIFF toute la saison sportive. A chaque manquement, une amende administrative sera infligée par joueurs manquants et à partir du 3<sup>ème</sup> manquement, le club se verra infliger en plus un point de pénalité par manquement.

La CFSR se réserve le droit de valider la liste des joueurs sous certaines réserves (absence de certificat de transfert validé par la fédération d'origine, surclassement non validé par le médecin fédéral ou régional), afin que ces joueurs puissent intégrer le championnat dès réception des pièces manquantes. Cependant, ces documents devront parvenir à la FFvolley avant le vendredi 12h00 qui précède la rencontre. Après réception des documents, la CFSR établira les collectifs « ELITE AVENIR ». Ces collectifs seront transmis à la CFS pour validation.

#### **Art 5 - CALENDRIER**

Jour officiel des rencontres	DIMANCHE
Horaire officiel des rencontres	15h00
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du club adverse*	Libre
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	14 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire*	Oui

\*En cas de désaccord, la décision sera prise par la Commission Fédérale Sportive conformément à l'article 11.5 du RGS

## Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes

Chaque participant devra **OBLIGATOIREMENT** se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant devra fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

## Art 7 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 <sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

## Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Le championnat se déroulera en trois phases :

**1<sup>ère</sup> phase** : Phase Régulière

Les 21 équipes sont réparties en deux groupes Nord et Sud. A l'intérieur de ces deux groupes les équipes seront réparties en deux poules :

Groupes Nord : Nord EST, Nord-Ouest - 2 poules de 5 équipes

Groupes Sud : Sud Est et Sud-Ouest - 1 poule de 5 équipes et 1 poule de 6 équipes

Toutes les équipes d'une même poule se rencontreront en match ALLER – RETOUR.

Les indemnités d'arbitrage sont identiques à celles pratiquées en Championnat de Nationale 2 masculine.

Lors de cette première phase les rencontres se joueront de la manière suivante :

Format des rencontres :

Matches en 3 sets gagnants comptabilisation standard des points, cependant un minimum de 5 sets seront joués par match :

- En cas de 3/1 ou 2/2 un 5ème set en 15 points.
- En cas de 3/0 4ème set en 25 points, 5ème set en 15 points.

## **2<sup>ème</sup> phase** : poule haute - poule basse :

Pour le Groupe Nord :

A l'issue de la première Phase, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ainsi que l'équipe meilleure 3<sup>ème</sup> seront qualifiées en Poule Haute. L'équipe la moins bien classée 3<sup>ème</sup> et les équipes classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de chaque poule seront qualifiées en Poule Basse.

Pour le groupe Sud :

A l'issue de la première Phase, les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> seront qualifiées pour la Poule Haute. Les équipes classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et l'équipe classée 6<sup>ème</sup> disputeront qualifiées en Poule Basse.

Toutes les équipes d'une même poule se rencontreront en match ALLER – RETOUR.

Les indemnités d'arbitrage sont identiques à celles pratiquées en Championnat National 2 masculine

Lors de cette phase les rencontres se joueront de la manière suivante :

### **Format des rencontres** :

Les rencontres se jouent en 3 sets gagnants de 25 points, 2 points d'écart. En cas d'égalité, les équipes se départageront avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

## **3<sup>ème</sup> phase** : Tournoi final (play-OFF / Play-Down) :

### **Play Off à 16 équipes** :

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase, les 11 équipes des deux poules hautes et les 5 équipes les mieux classées des poules basses (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule ainsi que la meilleure 3<sup>ème</sup>).

Les équipes seront réparties en 4 poules de 4 équipes (soit 3 rencontres).

A l'issue de ces rencontres, les équipes seront qualifiées pour les demi-finales selon la manière suivante :

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque poule (places 1 à 4), groupe 1.

Les équipes classées 2<sup>èmes</sup> de chaque poule (places 5 à 8), groupe 2.

Les équipes classées 3<sup>èmes</sup> de chaque poule (places 9 à 12), groupe 3.

Les équipes classées 4<sup>èmes</sup> de chaque poule (places 13 à 16), groupe 4.

A l'issue des demi-finales, les vainqueurs joueront la finale et les perdants la petite finale de leur groupe.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> des play-off sera déclarée championne du championnat Elite Avenir.

### **Play Down à 5 équipes** :

1 poules de 5 équipes

Toutes les équipes se rencontrent et jouent les places de 17 à 21.

### **Format des rencontres** :

Les rencontres se jouent en 3 sets gagnants de 25 points, 2 points d'écart. En cas d'égalité, les équipes se départageront avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

### **Cette finale rassemblera l'ensemble des équipes sur un même lieu** :

Un groupe de travail est désigné pour organiser cet événement.

Sur proposition de ce groupe de travail et en fonction des moyens logistiques sur le lieu de la compétition, la CFS se réserve le droit de modifier la formule sportive de cette 3<sup>ème</sup> phase.

## Art 9 - DROITS SPORTIFS

Les droits sportifs attribués à cette division sont réservés aux Centres de Formation des Clubs Professionnels ainsi qu'à l'équipe 2 du Pôle France Masculins

Le club qui perd son agrément CFCP pourra demander pour la saison suivante son intégration en dans la division nationale 2

## Art 12 - BALLONS

Type de ballon autorisé	Identique au Championnat LNV masculin
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Nombre de ballons pour la rencontre	3

## Art 13 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence **compétition extension volley-ball** permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre, soignant**. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

## Art 15 - FORFAIT GÉNÉRAL

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées "forfait général" et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé au Montant des Amendes et Droits :

- 1) perte de TROIS rencontres par forfait,
- 2) perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- 3) perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- 4) perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine sportif et appartient à la CFS.

Lorsqu'une équipe est exclue du championnat par forfait général :

- lors de la 1<sup>ère</sup> phase :
  - o les points acquis ou perdus contre l'équipe forfait général, sont annulés.
- lors de la 2<sup>ème</sup> phase (play-off ou play-down) :
  - o Les points acquis ou perdus contre l'équipe forfait général, sont annulés pour l'ensemble des clubs qualifiés avec cette équipe.
  - o La composition des poules de play-off/play-down ne peut en aucun cas être remise en cause en cas de forfait général d'une équipe lors de la 2<sup>ème</sup> phase du championnat.

Une fois le forfait général d'une équipe 1 pour un Championnat de France prononcé par la CFS, l'équipe est mise à la disposition de la Commission Sportive Régionale de sa ligue. Tout engagement de cette équipe dans une épreuve nationale peut être refusé pendant la période fixée par la décision de la CFS.